



Non, pas de cela!

Danièle Fonck
dfonck@tageblatt.lu

Singulier courrier que celui de la ministre de l'Education nationale aux inspecteurs, directeurs d'établissement et à la commission des droits de l'Homme. Lettre qui est de mauvais augure dans la mesure où elle présage d'une circulaire que le Luxembourg et les Luxembourgeois ne sauraient accepter.

Le Grand-Duché est un Etat européen et un pays occidental. L'école, à tous les niveaux, est un lieu d'instruction, de partage, d'amitié, de solidarité et, surtout, d'égalité entre enfants issus de milieux sociaux divers et de sexes différents.

Or, que dit la fameuse lettre de la ministre?

Citons:

„Que de plus en plus souvent des élèves, pour des raisons de convictions religieuses, se présentent à l'école avec une tenue vestimentaire particulière, refusent de participer à certains cours ou sollicitent l'autorisation de pratiquer leur religion à l'école ...“

Mme Delvaux, mettant en évidence la nécessité d'une réponse commune de toutes les écoles s'interroge donc sur les possibles dérogations, étant entendu que sur demande écrite, le „couvre-chef“ peut être porté.

Il sort de cette „pré-circulaire“ masquée qu'une réflexion est d'ores et déjà entamée et qu'elle concerne les cours d'éducation physique et de biologie ainsi que la possibilité de créer, au sein des établissements scolaires, „un lieu tranquille“ permettant aux élèves durant „les pauses où l'heure de midi“ de se „recueillir ou de dire des prières intérieures“.

On croit rêver ...

Qu'on nous permette à notre tour de nous interroger, par exemple sur l'utilité d'un vote socialiste aux élections.

Suffirait-il donc que certains parents revendiquent des droits spéciaux au nom de la liberté du culte pour qu'un ministre vacille et change notre modèle de société?

Certes, et malheureusement comme chacun devrait désormais l'admettre, il n'y a pas de séparation entre l'Etat et l'Eglise au Luxembourg. Ceci dit: l'éducation et l'instruction se doivent d'être laïcs, quitte à ce que chacun pratique ce qu'il veut et comme il le souhaite chez soi.

Il en découle que la religion n'a pas sa place dans les écoles et les lycées: ni pour prier, ni pour revendiquer des exceptions.

Notre sens de l'égalité entre femmes et hommes implique un enseignement commun aux filles et aux garçons. Le sport en fait partie, pleinement, qu'il s'agisse de natation ou d'autres activités physiques. La biologie de même et il importe pour de nombreuses raisons qu'un jeune sache qu'il existe un corps masculin et un corps féminin. Où serait le mal?

Et comme il ne pleut pas par les toits de nos écoles, il n'y a aucune raison de porter un „couvre-chef“, fût-il casquette ou voile.

Les musulmans pratiquants qui désirent imposer leur loi religieuse à notre pays doivent savoir ceci: ils seront les bienvenus tant qu'ils respecteront nos lois, nos choix sociétaux, nos modes de vie. Ainsi que nous respectons les leurs quand nous nous rendons dans leurs pays d'origine respectifs.

En revanche, s'ils comptent porter atteinte à nos valeurs, il en sera terminé de notre tolérance. Car tolérance n'est pas synonyme de bêtise ou de mise sous tutelle.

Celui qui veut vivre dans le strict respect d'un Coran interprété de façon ultra-restrictive, devra le faire dans un pays autre que le nôtre. Car nous ne reviendrons pas des siècles en arrière.

Les ministres et autres hommes politiques qui manqueraient de fermeté quant à ces fondamentaux n'auront qu'à en tirer les conséquences.

Il y a des principes philosophiques sur lesquels on ne tergiverse pas.